

FINANCER SON PROJET SUR TERRES COUTUMIÈRES

Vous avez un projet de création d'entreprise
et recherchez des financements ?

Cette brochure vous présente les différents
partenaires pouvant contribuer à la réussite
de votre projet.



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier



BIEN DÉFINIR SON PROJET

Réussir votre création d'entreprise nécessite une très bonne préparation de votre projet dès le départ. L'étape importante est celle de la définition de votre projet.

Pour bien définir votre projet, il faudra vous poser les bonnes questions :

POURQUOI **CRÉER**
MON ENTREPRISE ?

EST-CE QUE J'AI LES
COMPÉTENCES NÉCESSAIRES
POUR **GERER UNE ENTREPRISE** ?

EST-CE QUE MON
PROJET D'ENTREPRISE
RÉPOND À UN **BESOIN** ?

QUEL **STATUT**
JURIDIQUE
CHOISIR ?

QUELLES **DÉMARCHES**
ADMINISTRATIVES RÉALISER ?

COMMENT VAIS- JE
FINANCER MON
PROJET ?

MON PROJET
SERA-T-IL
RENTABLE ?

Après avoir éclairci toutes ces questions, vous devez rédiger votre business plan ou plan d'affaires.

Le **business plan** est un **document écrit** contenant les **éléments essentiels** pour assurer **la réussite de votre entreprise** : le concept de votre projet, vos produits et services, le plan financier, la stratégie marketing, la structure de l'entreprise et votre stratégie à long terme.

Un business plan bien conçu **reflète votre sérieux et votre préparation**. Il est **indispensable** pour convaincre les banques, les investisseurs ou des collaborateurs potentiels.

Selon le domaine d'activité, les chambres consulaires vous accompagnent dans cette démarche, si besoin :



Commerce, services et industrie

☎ 24 31 00 🌐 cci.nc



Alimentation, bâtiment et services

☎ 28 23 37 🌐 cma.nc



Agriculture, élevage et pêche

☎ 24 31 60 🌐 cap-nc.nc

Elles vous accompagnent aussi jusqu'au démarrage de votre activité et tout au long de la vie de votre entreprise.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et le Réseau Initiative Nouvelle-Calédonie proposent également le même accompagnement.

Pour les projets sur terres coutumières, une attestation de vos droits fonciers sera nécessaire. L'ADRAF vous accompagne pour formaliser ce document si besoin.

FINANCER SON PROJET



Le financement de votre entreprise repose sur le plan de financement détaillé dans votre business plan.

Plusieurs sources de financement peuvent être combinées pour répondre efficacement aux besoins de votre projet.

L'apport personnel



L'apport personnel est la somme d'argent que vous investissez directement dans votre entreprise.

Cet autofinancement est indispensable pour :

- Couvrir les premières dépenses liées au démarrage de votre activité,
- Financer les éléments que les banques ou autres institutions ne prennent pas en charge,
- Faciliter l'obtention d'un emprunt bancaire ou d'autres financements.

L'apport personnel démontre votre engagement envers votre entreprise et représente un indicateur clé de sa solidité financière. Il sera complété par d'autres financements.

Le microcrédit

Le microcrédit s'adresse aux porteurs de projets n'ayant pas accès au crédit bancaire.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique accompagne et finance la création et le développement d'entreprise. Elle octroie des microcrédits d'un montant maximum de 1,2 millions F CFP, le montant total de votre projet ne doit pas dépasser 2,4 millions F CFP

Ces microcrédits peuvent financer un investissement, un besoin ponctuel ou de la trésorerie.

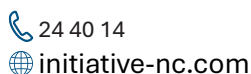
Pour faciliter l'accès à l'emploi et à la mobilité, l'ADIE propose des microcrédits allant jusqu'à 590 000 F CFP pour l'achat ou la réparation de véhicules, ainsi que pour l'obtention du permis de conduire.



Le prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est un prêt à taux zéro et sans intérêt accordé aux porteurs de projet pour compléter leurs fonds propres.

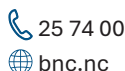
Le **Réseau Initiative Nouvelle-Calédonie** accompagne et finance la création, la reprise et le développement d'entreprises en accordant des prêts d'honneur pour des projets nécessitant un financement de 2 à 40 millions F CFP. Il **intervient uniquement en complément d'un prêt bancaire pour consolider votre apport personnel.**



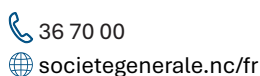
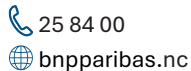
Les emprunts

Les banques

Les banques locales proposent des prêts professionnels pour financer vos projets de création d'entreprise. Un dossier solide, incluant un business plan, est requis pour présenter votre projet à vos interlocuteurs.



BNP PARIBAS



La Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Nouvelle-Calédonie (CAM)

La Caisse de Crédit Agricole Mutuel est un établissement de crédits professionnels à destination des agriculteurs et artisans de Nouvelle-Calédonie.



☎ 26 60 60
🌐 cam@cam.nc

Les subventions provinciales

Les provinces proposent des aides pour la création, la reprise et le développement d'entreprises. Leur intervention est basée sur leur code de développement respectifs.

La participation des provinces est généralement conditionnée à un apport personnel ou un apport personnel complété par un emprunt bancaire.



Nouméa

☎ 20 36 00

🌐 province-sud.nc



PROVINCE NORD

Koné

☎ 47 72 39

🌐 province-nord.nc



Lifou

☎ 45 51 71

🌐 province-iles.nc

Pour connaître les antennes proches, contactez le siège de votre province.

Les investisseurs institutionnels

Vous aurez recours à ce type de financement pour des projets structurants ou stratégiques nécessitant d'importants financements.

Les sociétés de financement des provinces

Les sociétés de financement provinciales soutiennent l'initiative privée et la création d'emplois durables. Elles investissent dans des projets d'entreprises alignés sur leurs priorités stratégiques, par des prises de participation ou des avances en compte courant.



☎ 24 19 72

🌐 promosud.nc



☎ 45 40 10

🌐 sodil.nc



☎ 23 02 05

🌐 nord-avenir.nc

L'Institut Calédonien de Participation (ICAP)

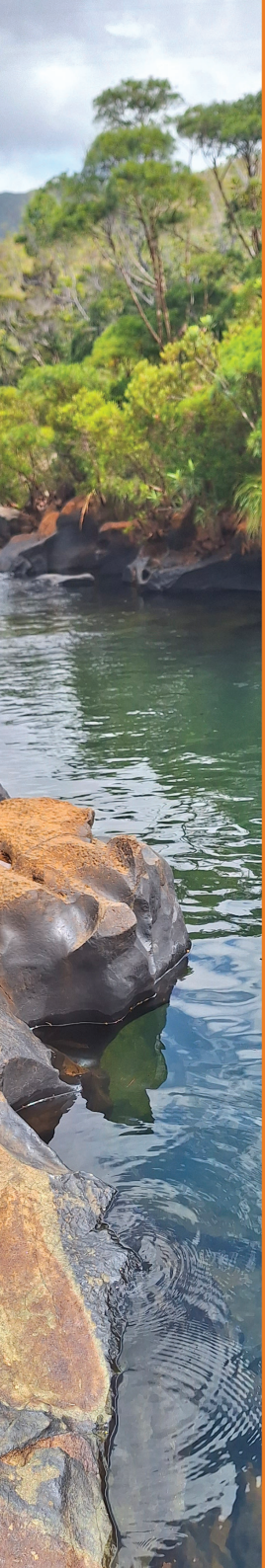
L'ICAP soutient les projets qui contribuent au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste du territoire, en créant des activités et des emplois durables.

Pour les porteurs de projets ne disposant pas d'apport personnel suffisant, l'ICAP peut investir temporairement dans leur capital ou accorder des avances en compte courant. Il finance des projets allant de 5 à 100 millions de francs.

Ce guide propose une sélection des partenaires qui soutiennent régulièrement des projets de création d'entreprise sur terres coutumières. Il existe d'autres financements selon l'ampleur et le type de projet.

Pour en savoir plus sur les missions de chaque organisme, veuillez les contacter directement.





L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public d'Etat créé en 1988 pour mener la réforme foncière engagée depuis 1978.

Les terres coutumières comprennent les **terres de réserve** appartenant aux tribus, les **terres attribuées aux clans** sous le régime de la délibération du 14 mai 1980 et les **terres attribuées aux GDPL** au titre du lien à la terre.

Pour en savoir plus, contactez l'ADRAF :

ADRAF

 **1 rue de la Somme, Nouméa**

 **(687) 25 86 00**

 **adraf@adraf.nc**

 **adraf.nc**



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier

Édité en novembre 2024